



**PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE FORTIERVILLE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Annie Jacques, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil, à sa session du 15 janvier 2024, a adopté le ou les règlement (s) intitulé(s) :

<u>Numéro</u>	<u>Nom du règlement</u>
2024-01-220	Taxation annuelle 2024 Ce règlement a pour but de déterminer les taux de taxation pour l'année 2024.
2024-01-219	Surveillant pour le déneigement Ce règlement a pour but la surveillance lors de certaines opérations de déneigement.
2024-01-221	Vidange périodique des fosses septiques ou de rétention Ce règlement a pour but d'établir, de régir et de maintenir un service municipal volontaire pour la vidange périodique des fosses des résidences isolées.

Ce(s) règlement(s) est (sont) déposé(s) à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fortierville, ce 16 janvier 2024.



Signature de la secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Annie Jacques, secrétaire-trésorière, résidant à Leclercville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Babillard du bureau municipal
- Site web de la municipalité de Fortierville (www.fortierville.com)

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16 janvier 2024.



Signature de la secrétaire-trésorière